



Dossier de presse

Inauguration du centre maternel Sésame



Lundi 1^{er} juin 2015

Contact : Alison Hadjez
presse@paris.fr
01. 42.76.49.61

Sommaire

- **Edito de Dominique Versini et Nawel Oumer** page 3
- **Le centre sésame** page 4-6
- **Focus sur l'association Essor** page 8-10
- **L'accompagnement des femmes enceintes et des mères en difficulté** page 11

Edito de Dominique Versini et Nawel Oumer

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le Département de Paris réalise un soutien et un accompagnement à l'autonomie et à la parentalité envers des jeunes femmes enceintes ou mères isolées en difficulté sociale ou psychologique. Il dispose pour ce faire de neuf centres maternels gérés directement par le département ou par des associations, et d'un centre parental associatif qui accueille plus spécialement des jeunes couples.

Le centre maternel SESAME dont nous inaugurons les nouveaux locaux aujourd'hui a la particularité d'être le seul centre maternel parisien accueillant en appartements des femmes enceintes de plus de 7 mois et des jeunes mères isolées avec leurs enfants. Ce mode d'accueil en appartement permet d'accueillir également des mères avec deux enfants, ce qui en fait un relais précieux pour la cellule Action Départementale Envers les Mères Isolées avec Enfant (ADEMIE), qui est confrontée à une forte demande de ces familles et à une pénurie de centres adaptés à ce type de profil.

L'association assure un accompagnement global à ces jeunes mères afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie par l'insertion sociale et professionnelle tout en étant soutenues dans leur rôle parental, en lien avec le père de l'enfant lorsque que cela est possible.

Le centre maternel est géré par l'ESSOR, association nationale reconnue d'utilité publique qui œuvre dans le domaine de l'action médico-sociale depuis 75 ans. Cette association, qui gère 43 établissements et services dont trois centres maternels, constitue un partenaire précieux pour le département de Paris afin de répondre aux nouveaux besoins des familles accueillies.

Les centres maternels et le centre parental s'inscrivent dans la diversité de la palette des réponses que peut proposer le Département de Paris et qui sera confortée dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2019 actuellement en cours de finalisation. Ce schéma s'intégrera lui-même dans **la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles « Faire le Paris des enfants »**, démarche novatrice visant à faire de Paris une Ville encore plus inclusive et bienveillante pour les enfants et leurs familles et qui sera officiellement présentée par la Maire de Paris en novembre prochain.

Dominique VERSINI
Ancienne Défenseure des enfants
Ajointe à la Maire de Paris
Chargée de la solidarité, des familles,
de la petite enfance, de la lutte contre
l'exclusion et des personnes âgées

Nawel OUMER

Conseillère déléguée à
la petite enfance et à
la protection de l'enfance

LE CENTRE SESAME

Le SESAME est l'un des 3 centres maternels gérés par l'ESSOR. (1 dans le 92, 2 à Paris). Le dispositif parisien en compte 10. Le SESAME est le seul centre maternel totalement en hébergement diffus.

Les mères ou futures mères sont orientées par l'ADEMIE, cellule dédiée au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Les jeunes femmes, en situation d'isolement et de détresse, demandent un accueil avec leur nourrisson. Au SESAME, l'accueil ne se fait pas en collectif, in situ, avec crèche intégrée, mais en appartement géré par l'association et mis à la disposition de la famille, jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Une trentaine d'appartements sont loués dans Paris, le nombre de personnes accueillies est de 58: 28 mères et 30 enfants.

Les bureaux pour les salariés et l'accueil du public étaient devenus exigus et inadaptés. La DASES a accepté un déménagement et le financement des travaux. Les nouveaux locaux situés 61 rue Armand Carrel dans le 19^{ème}, se situent en rez de chaussée, pour les poussettes. L'ensemble a été pensé pour le bien être des personnes accueillies: fauteuils avec accoudoirs pour l'allaitement, boissons pour les mamans, chauffe biberons, salle mamans-bébés pour les activités collectives.

- **L'hébergement autonome correspond à :**

- **Des femmes qui ont déjà eu une vie conjugale,**

- Le collectif est vécu comme une régression.

- **Des jeunes femmes qui ont derrière elles un parcours ASE avec placements**

- Le collectif représente symboliquement le « foyer » avec l'idée de « rester à l'intérieur » alors que l'autonomie est « aller au dehors ».

- **Des jeunes femmes qui ne supportent pas le collectif**

- La confrontation aux autres femmes est insupportable, c'est le miroir de ses propres difficultés.
- Des femmes plus âgées ou avec une plus grande maturité.
- La capacité à s'identifier à ses pairs est facilitée dans une même tranche d'âge.

- **L'hébergement autonome apporte :**

- La possibilité d'expérimenter son autonomie une fois mère.
- Avoir l'intimité d'un chez soi pour soi et pour son enfant.

- Avoir la possibilité de recevoir ses amis et sa famille et de contrôler les invitations. Avoir la responsabilité de “qui on fait rentrer”.
- Eprouver ses capacités dans les situations imprévues ou inhabituelles, c’est expérimenter et faire face ou pas.
- Une facilitation du travail avec les pères qui peuvent lors de visites régulières, gérées par la mère, investir leur enfant et contribuer à l’éducation de ce dernier.

- **Les mères accueillies au Sésame indiquent :**

“Être en appartement c’est être dans la vraie vie”.

“Quand on se retrouve en tête à tête avec le petit dans l’appartement, on comprend qu’on est mère célibataire. On a besoin d’être épaulée, mais pas pour tout, tout le temps”.

“On se dit qu’on est comme les autres mères célibataires. Alors on s’en sort, et on est fières d’être parisiennes.”!

“Le Sésame, on lui a bien trouvé son nom. On a la clé, ça ouvre la porte sur notre avenir et celui du bébé”

“Je peux faire mes courses et cuisiner les repas du pays. D’ailleurs le bébé profite mieux depuis que je lui fais à manger”.

“La crèche du quartier, plutôt que celle du centre maternel collectif, c’est bien pour le bébé. On le conduit dehors, on croise des vrais gens, des jeunes, des vieux. Notre enfant est comme tout le monde. Si on arrive en retard, on se fait reprendre et après on arrive à l’heure.”

- **Du côté de l’équipe psycho-éducative :**

Le travail d’accompagnement de la famille n’est pas segmenté, l’équipe de travailleurs sociaux, pluri-professionnelle assure une prise en charge globale, quelle que soit sa spécialité. Cependant, si le travailleur social se trouve seul au domicile avec la famille il ne se sent pas isolé. Les actions déployées auprès de la famille sont pensées en amont, par l’équipe :

- Des temps de réunions institutionnelles hebdomadaires avec la psychologue et la directrice.
- Des temps de supervision, toutes les trois semaines
- Une réactualisation permanente des connaissances : formations en intra ou participation à des colloques extérieurs.
- Une formalisation des pratiques et une réflexion permanente sur l’éthique.

Concernant l'accompagnement spécifique au Sésame, les travailleurs sociaux indiquent :

“Les situations des familles sont portées collectivement par l'équipe, les familles se sentent d'autant plus soutenues qu'elles ont conscience que c'est toute une institution qui les accompagne”.

“C'est accepter de prendre des risques et de travailler avec ce que l'on ne voit pas.”

“C'est introduire chez les bénéficiaires le réflexe de se saisir du Droit Commun.”

“Grâce à l'hébergement en appartement autonome nous bénéficions d'un partenariat diversifié dans plusieurs quartiers. Cette démarche de trouver des appuis à l'extérieur se transfère dans notre travail d'accompagnement auprès des familles : progressivement nous les aidons à s'insérer dans leur quartier, s'ouvrir sur l'extérieur, repérer les différents services. Elles gagnent en autonomie, trouvent du travail et s'insèrent avec leur enfant dans le tissu social parisien. “

« Se donner le temps d'appréhender les problématiques des familles collectivement, en s'appuyant sur les compétences présentes dans l'institution et hors l'institution, afin d'adapter l'accompagnement individualisé de chaque famille selon ses besoins et ses compétences, et selon les ressources présentes dans son environnement. »

Focus sur l'association ESSOR

« Parmi les trois centres maternels gérés par L'ESSOR, le Sésame est le seul à offrir exclusivement un accompagnement à des mamans hébergées en milieu ordinaire. Pour nous, avoir cette possibilité permet de nous adapter aux besoins des mères mais aussi d'être facilitateurs du lien entre le père et son enfant.

Pascal Cordier, Président de l'association Essor

L'accompagnement des femmes enceintes et des mères en difficulté

- **Les chiffres clés :**

A Paris, plus de 28% des familles sont des foyers monoparentaux et parmi elles, dans 86% des cas, il s'agit d'une femme vivant seule avec son ou ses enfants. Les foyers monoparentaux sont souvent de petites familles, 2/3 de ces familles n'ont qu'un seul enfant. De plus, 32% de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté (contre 6,5% des couples avec enfants)

L' ADEMIE prend en charge 350 familles dont 280 sont accueillies dans les établissements parisiens

9 établissements parisiens :

3 établissements départementaux (centres maternels)

5 établissements associatifs (centres maternels)

1 centre parental

- **L'Aide Sociale à l'Enfance relève d'une compétence départementale.**

La politique sociale du Département se caractérise par une intervention en faveur de l'enfant et des familles en difficulté.

Il s'agit, notamment, d'intervenir le plus en amont possible auprès des familles pour prévenir des situations à risques.

- **L'objectif premier de l'action de l'Aide Sociale à l'Enfance est de protéger les enfants tout en préservant l'unité familiale.**

L'accueil des mères en centre maternel s'inscrit dans cette politique de prévention et de protection.

Le Département a pour mission le soutien des femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, lesquelles sont en difficulté sur le plan matériel et/ou psychologique

Le Département de Paris s'est doté, depuis 1994, d'une cellule ADEMIE au sein du bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui a pour fonction de mettre en place la contractualisation des prises en charge des femmes parisiennes accueillies en centre maternel

➤ Les centres maternels

Les centres maternels font partie du dispositif d'aide que propose le Département. Ils offrent à une mère (femme isolée enceinte ou avec, au moins un enfant de moins de 3 ans) un accompagnement à la parentalité dans le cadre d'un hébergement. La mère reste responsable des enfants accueillis.

De plus, il est demandé à chaque mère accueillie de s'engager dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Ce qui différencie les centres maternels des autres centres d'hébergement, c'est une intervention spécifique sur la problématique du lien mère/enfant, c'est sur cette particularité que s'inscrit la mission de protection de l'enfance, l'hébergement n'est qu'un moyen pour mener à bien cette mission.

Les centres maternels ont deux missions principales :

1. Une mission de prévention et de protection de l'enfance centrée sur la qualité de la relation mère / enfant :

L'équipe du centre maternel accompagne les mères et leur apporte un soutien spécifique autour :

- De la découverte et de l'exercice de leurs responsabilités parentales
- De l'histoire de chaque femme pour leur permettre de revisiter leur propre enfance et de s'interroger sur la construction familiale.
- De l'accompagnement social afin de les aider à retisser des liens familiaux ou amicaux et ainsi favoriser les relais et les interactions dans la relation avec leurs enfants.

Place du père :

Le père fait partie du projet d'accompagnement et particulièrement depuis la loi du 5 mars 2007 qui demande aux centres maternels de mettre en place des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de l'enfant.

Les centres maternels n'hébergent pas les pères de façon pérenne.(Ils sont : invités reconnus, hébergés de façon régulière ou temporaire, visiteur...).

Aujourd'hui, il apparaît que certaines familles répondent bien aux critères d'admission des centres maternels sans pour autant être en situation de monoparentalité, une raison supplémentaire de s'interroger sur la place des pères dans certaines structures.

Par ailleurs, même si le père n'est pas ou peu présent, les équipes mènent un travail avec les mères sur la place du père dans l'éducation et la vie de leur enfant. Lorsque le père est absent, d'autres

personnes peuvent être identifiées comme repère pour l'enfant et, ainsi, éviter un fonctionnement dual entre la mère et l'enfant.

2. Une mission d'insertion sociale et/ou professionnelle :

Le centre maternel prépare la femme à acquérir son autonomie afin de prendre sa place de parents et d'assurer la sécurité et la stabilité matérielle et affective de son enfant.

Suite à la mise en place du RSA, les centres maternels parisiens se sont engagés à être les « référents insertion » des femmes qu'ils accueillent. Ainsi, un partenariat de proximité s'est installé avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Le centre maternel en lien avec les services compétant met tout en œuvre pour permettre à ces femmes inscrites dans l'insertion de prétendre à un logement.

LES CENTRES MATERNELS GERES PAR LE DEPARTEMENT DE PARIS

<p>Centre Maternel Ledru-Rollin 44/46 rue des Lombards</p>	<p>6 places pour des jeunes mineures de Paris</p> <p>du 7^{ème} mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant</p>
<p>Centre Michelet 235 rue de Tolbiac 75013 Paris</p>	<p>Du 7^{ème} mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant</p> <p>Accueil possible de mère avec 2 enfants</p>
<p>Centre Marie Becquet de Vienne 9 bis rue Jean-Baptiste Dumas 75017 Paris</p>	<p><u>Accueil Centre Maternel :</u></p> <p>Du 7^{ème} mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant</p>